

RÉSEAU SPÉCIAL



LETTRE D'ENTENTE MOBILITÉ TÉLÉCOM

Après l'essai du projet pilote mobilité télécom, le Syndicat était favorable à la signature de celle-ci afin de rendre la présente entente permanente.

Cependant, Hydro-Québec de son côté a refusé cette opportunité de poursuivre la mobilité. Par conséquent, l'entente mobilité télécom devient caduque en date du 25 octobre 2023. La dernière mobilité en cours se terminera à la date prévue.

À partir d'aujourd'hui, plus aucune mobilité n'est acceptable; tant la mobilité quotidienne que celle avec découcher. S.V.P., soyez vigilant de ne pas accepter n'importe quelle proposition de votre gestionnaire. De plus, aviser votre structure syndicale si des déplacements de ressources sont proposés à des endroits inappropriés.

Robert Claveau
Président provincial

Francis Rondeau
Secrétaire général